

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-668136

94211

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) 2719

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : TEMSAMANI Med CARB

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 06 73 71 47 97

Total des frais engagés : 2244,02

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Benchelloun founa

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

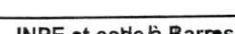
Fait à : 01/01/2012

Signature de l'adhérent(e) Benchelloun founa

Le : 01/01/2012

Date des actes	Code des actes	lettre ou Cotation NGAP	montant facture	traitant
22/7/01	W		Cratuit	Professeur F. MAROUAN Enseignant à l'Université Dakar à Dakar (ex. Tchad) 9, Rue Al Bassam V Dakar Tel. 06 22 20 15 10 06 22 20 24 98
INPE et code à Barres				
INPE et code à Barres				

DATA	DATA	DATA	DATA	DATA	NGAP/NABM	FACTURE
INPE et code à Barres						
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _						
INPE et code à Barres						
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _						

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis		
تاریخ التنفيذ Date d'exécution	الثمن المفوت Prix facturé	و مسون التجهيزات Signature et Cache Fournisseurs des
22/07/21	2244,00 dh	 PHARMACIEN LAHOU 3, Rue l'Hérau Casablanca
INPE et code à Barres 		
INPE et code à Barres 		

Prestations et services non pris en charge par l'Organisme Gestionnaire			
Nature de la prestation	Prix Unitaire	Quantité	

 بيان تعويضات التأمين الصحي الإجباري RELEVE DES PRESTATIONS AMO	 الصهان الاجتماعي CNSS	مديرية القائمين الصحي الإجباري Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire REF : 610 2 06 : مراجع رقم Page : 1
Référence structurée : 211008801925961		Emis à Casablanca le : 05/10/2021
Identifiant de la famille تعريف العائلة		BENCHERKOUN FAOUZIA N[6 RUE ROUSSILLION ETAGE 5 APPT 9 QUARTIER DES HOPITAUX CASABLANCA 2014
Informations : معلومات :		

مرجع الإشعار بالاستلام Référence accusé de réception	تاريخ العلاج Date de soins	العمليات Actes	مهنيو الصحة Prestataires de soins	مبلغ المصارييف Montant de la dépense	التعريفة المرجعية Tarif de référence	المعامل Coeff.	الكمية Quantité	أساس التعويض Base de remboursement	نسبة التعويض Taux de remboursement%	مبلغ التعويض Montant remboursé
BENCHERKOUN FAOUZIA										
089000526	22/07/2021	CG	MEDECIN SPECIALISTE	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	00	0,00
089000526	22/07/2021	PH	PHARMACIE	2 244,00	2 244,00	1,00	1,00	2 244,00	93	2 086,92
Total remboursé pour FAOUZIA										2 086,92
Total général remboursé										2 086,92

Sauf erreur ou omission

ما عدا خطأ أو نسيان

Docteur Fatima MAROUAN

Professeur universitaire
Spécialiste en endocrinologie, diabétologie
et maladies de la nutrition
Ex chef de service d'endocrinologie au CHU de Casablanca
Ex Enseignante à la Faculté de Médecine de Casablanca
Lauréate de la faculté de Médecine de Lyon

الدكتورة فاطمة مروان

أستاذة جامعية
أخصائية في أمراض الغدد والسكري
وأمراض التغذية
رئيسة سابقة بمصلحة الغدد بالدار البيضاء
أستاذة سابقة بكلية الطب بالدار البيضاء
خرسقة كلية الطب بليون

Casablanca le

22/7/2021

Dr BÉNCHERIF MAROUAN
Professeur
Endocrinologue
Diabète - Nutrition
9, Rue Al Hassan Azzafrani (ex. Tahure)
V. Délice Casablanca
Tel.: 05 22 20 15 10 / 05 22 20 24 98



Trajenta 5 mg
374,00
x 6 1cp/jour
2244,00

6 118001 040773
TRAJENTA® 5 mg
(Linagliptine)
28 comprimés pelliculés
BOTTU S.A. PPV: 374 DH 00
10010704/01

6 118001 040773
TRAJENTA® 5 mg
(Linagliptine)
28 comprimés pelliculés
BOTTU S.A. PPV: 374 DH 00
10010704/01

6 118001 040773
TRAJENTA® 5 mg
(Linagliptine)
28 comprimés pelliculés
BOTTU S.A. PPV: 374 DH 00
10010704/01

6 118001 040773
TRAJENTA® 5 mg
(Linagliptine)
28 comprimés pelliculés
BOTTU S.A. PPV: 374 DH 00
10010704/01

6 118001 040773
TRAJENTA® 5 mg
(Linagliptine)
28 comprimés pelliculés
BOTTU S.A. PPV: 374 DH 00
10010704/01

6 118001 040773
TRAJENTA® 5 mg
(Linagliptine)
28 comprimés pelliculés
BOTTU S.A. PPV: 374 DH 00
10010704/01

PHARMACIE NADOR
LAHLOU Abdellah
3, Rue l'Héroult Av. Naâlit-Pôle
Casablanca. Tel: 0522 28 05 76

Dr BÉNCHERIF MAROUAN
Professeur
Endocrinologue
Diabète - Nutrition
9, Rue Al Hassan Azzafrani (ex. Tahure)
V. Délice Casablanca
Tel.: 05 22 20 15 10 / 05 22 20 24 98